SNT SYNDICAT NATIONAL DES TERRITORIAUX
Ensemble et pour tous
CFE CGC

9 octobre 2026

VIOLENCE CONTRE LES AGENTS PUBLICS
Concilier la mission de service public et la sûreté des agents

Elections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026



Retrouvez tous nos communiqués sur le site du SNT CD78

Le Département est le principal acteur des politiques de solidarité. Ses missions essentielles, portées quotidiennement par ses agents, garantissent l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, leur insertion, la protection des enfants confiés à l'ASE et des MNA, la prise en charge de la santé des plus fragiles…

L'exercice de ces missions de proximité, traduit l'engagement quotidien des agents au service des publics les plus fragiles mais les exposent également à des situations de tension de plus en plus fréquentes.

Année après année, **les agents de la santé et du travail social demeurent victimes de violences**, notamment d'injures et de menaces. Ils subissent 15 % des atteintes dans le contexte professionnel alors qu'ils ne représentent que 11 % des agents publics.

Le SNT rappelle que **"le Code pénal prévoit des peines plus lourdes lorsque l'atteinte vise des personnes dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service public."**

Face à ce constat, et afin de concilier missions de service public et sûreté des agents, **le SNT demande :**

- ✓ L'attribution systématique de la protection fonctionnelle pour les agents victimes.
- ✓ La formation de TOUS les agents et managers en contact avec le public à la gestion des conflits,
- ✓ Une réflexion avec les agents et leurs représentants sur le déploiement d'agents de sécurité sur les sites les plus exposés, au-delà des agents de médiation,
- ✓ La généralisation de la vidéoprotection, avec un report des images sur le site afin que les agents et les managers puissent assister leurs collègues confrontés à un acte de violence,
- ✓ Un suivi régulier des suites données aux signalements (registre SST*) et dépôts de plainte,

** Le saviez-vous : un registre dématérialisé est ouvert à tous les agents pour signaler les faits dont ils sont victimes ou témoins :* registre-sst.yvelines.fr/login.php

Le SNT à votre écoute : 06.67.29.00.91/ cfe-cgc@yvelines.fr/ https://snt-cd78.org